

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Organisation

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction du pilotage de la performance
des acteurs de l'offre de soins

Bureau PF1
Efficience des établissements
de santé publics et privés

Note d'information n° DGOS/PF1/2019/86 du 15 avril 2019 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2019 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national

NOR : SSAH1911265N

Inscrite pour information à l'ordre du jour du CNP du 12 avril 2019. – N° 31.

Catégorie: directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application.

Résumé: la présente note d'information a pour objet l'organisation des revues de projets d'investissement (RPI) 2019, dans le cadre de l'instruction n° DGOS/PF1/2017/139 du 26 avril 2017 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2017 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national. Ces revues ont pour objectif de s'assurer du respect des engagements pris par les établissements de santé en matière de trajectoire opérationnelle et financière des projets d'investissement validés dans le cadre du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO), en contrepartie du soutien financier consenti par l'État.

Mots clés: évaluation des investissements hospitaliers – comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO) – schémas régionaux d'investissement en santé (SRIS) – trajectoire financière.

Références:

Décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fond pour la modernisation des établissements de santé publics et privés;

Circulaire n° DGOS/PF1/DSS/DGFIP/2013/271 du 5 juin 2013 relative à la mise en place du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO);

Instruction n° DGOS/PF1/DGCS/2013/216 du 28 mai 2013 relative au cadrage général de la démarche d'élaboration du schéma régional d'investissement en santé (SRIS);

Instruction n° DGOS/PF1/2015/113 du 7 avril 2015 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2015 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national;

Instruction n° DGOS/PF1/2017/139 du 26 avril 2017 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2017 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national.

Annexes:

Annexe 1. – Calendrier prévisionnel 2019.

Annexe 2. – Liste des pièces à joindre dans le DIPI SUIVI.

Annexe 3. – Annexe financière.

Annexe 4. – Grille type d'analyse des projets d'investissement en RPI.

Annexe 5. – Tableau de suivi des actions d'efficience.

Annexe. 6. – Instruction n° DGOS/PF1/2017/139 du 26 avril 2017 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2017 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national.

La ministre des solidarités et de la santé à Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de santé (pour mise en œuvre); Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement (pour information).

La présente note d'information a pour objet de préciser la procédure relative aux revues de projets d'investissement (RPI) validés en comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO), mise en place en 2015 et décrite dans l'instruction n° DGOS/PF1/2015/113 du 7 avril 2015 et actualisée en 2017 dans l'instruction n° DGOS/PF1/2017/139 du 26 avril 2017 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement (RPI) 2017 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national.

Il convient de rappeler le rôle majeur des RPI pour le niveau national et régional ainsi que la mobilisation attendue des équipes des ARS pour assurer un pilotage rigoureux des projets d'investissement validés en COPERMO. Les objectifs des RPI sont les suivants :

- piloter la bonne mise en œuvre des projets d'investissement validés par le COPERMO en suivant le respect des critères validés en COPERMO (calendrier, surfaces, coût...) et les recommandations formulées en COPERMO et/ou lors des RPI précédentes pour sécuriser le projet;
- garantir la soutenabilité financière des projets d'investissements validés par le COPERMO en vérifiant le respect de la trajectoire financière validée par le COPERMO et en s'assurant de la mise en œuvre du RSI jusqu'à 3 ans après la livraison.

L'organisation générale des RPI 2019 reste inchangée par rapport à l'année dernière. Sont rappelés ci-dessous les seules modifications apportées cette année :

1. Un calendrier de travail avancé avec une fenêtre du 1^{er} juillet au 20 août

En raison du calendrier contraint par la période estivale, il est proposé cette année aux ARS de valider les dossiers sur le DIPI avant l'été. En effet, les ARS pourront faire remonter les projets au groupe technique du 1^{er} juillet jusqu'au 20 août au plus tard.

Un planning indicatif de travail est joint en annexe.

Il est demandé aux ARS de prévoir un rétro-planning adapté au calendrier cible. Celui-ci doit intégrer les échanges nécessaires avec les établissements concernés par la procédure des RPI.

Par ailleurs, comme l'année dernière :

- la phase de validation des paramétrages dans le DIPI des dossiers déjà suivis en RPI sera effectuée par la DGOS pour donner la main aux établissements à partir du 15 avril;
- le remplissage et la validation du paramétrage dans le DIPI des nouveaux projets entrant dans le processus de suivi RPI seront effectués par l'ARS puis validés par la DGOS afin de donner la main à l'établissement.

Un point d'attention est porté sur la nécessité de respecter le calendrier annoncé afin de garantir un temps d'échange de qualité entre la DGOS et les ARS permettant de préparer en amont les dossiers pour la RPI.

Les ARS doivent donc avoir validé sur le DIPI les dossiers entre le 1 ^{er} juillet et le 20 août au plus tard.

Dès validation sur le DIPI, les ARS transmettront un mail à l'équipe investissement du bureau PF1.

2. Des projections d'atterrissage budgétaire les plus à jour possibles à prévoir par l'ARS pour la séance en RPI dont le calendrier est prévu du 26 septembre au 11 octobre 2019

Chaque établissement fera l'objet en séance d'un point financier sur ses projections budgétaires envisagées pour l'année en cours, détaillant les informations suivantes sur la base de données les plus à jour possibles :

- la projection mise à jour de résultat;
- la dynamique d'activité et des recettes (détail effet volume/effet prix);
- l'évolution de la masse salariale avec le détail de l'évolution des ETP moyens rémunérés et des éventuels effets prix identifiés;
- la situation de trésorerie pour les établissements identifiés à risque par l'ARS.

Ces informations pourront utilement être transmises par l'ARS une semaine avant la date de la séance de la RPI.

3. Un remplissage du DIPI simplifié

Afin d'éviter les redondances de saisie, il est proposé cette année de ne pas compléter les informations concernant les recommandations dans l'outil DIPI.

Les réponses aux recommandations devront être complétées de manière détaillée seulement dans la trame Word (*cf.* annexe 4), dont les modèles seront transmis par mail par la DGOS aux ARS.

4. La liste des pièces obligatoires à joindre pour la RPI 2019 reste inchangée

La liste des pièces à joindre est rappelée en annexe 2.

Pour mémoire, outre le remplissage des indicateurs – hors les réponses aux recommandations – du DIPI SUIVI (<http://dipi.atih.sante.fr>):

- l'établissement doit compléter:
 - la trajectoire financière (annexe 3) sur la base des informations les plus à jour au moment de la saisie;
 - un tableau de suivi des actions d'efficience mises en place par l'établissement (annexe 5).

Il convient de préciser que l'annexe 5 doit être complétée en précisant bien les projections envisagées par l'établissement sur l'année en cours et sur l'ensemble des années à venir concernées par la période du projet;

- l'ARS dans le cadre de son analyse des dossiers doit:
 - valider toutes les informations transmises par l'établissement;
 - remplir la grille d'analyse Word (annexe 4) et la joindre sur le DIPI SUIVI.

Chacune des trames Word (annexe 4) par projet d'investissement validé en COPERMO sera pré-remplie par la DGOS puis adressée par messagerie aux ARS au plus tard mi-avril 2019;

- rédiger une note de positionnement synthétique sur l'avancement du projet, reprenant l'ensemble des items listés ci-dessous et à joindre sur le DIPI SUIVI.

La note de l'ARS doit être synthétique et doit permettre à l'ARS de se positionner sur l'avancement des projets.

La note de l'ARS doit comporter les items suivants:

- ① Les éléments de contexte depuis la dernière RPI.
- ② Les points positifs relevés.
- ③ Les points d'alerte à porter à la connaissance du groupe technique du COPERMO.
- ④ L'avis général conclusif de l'ARS.

5. Les projets déjà livrés feront l'objet d'un suivi simplifié jusqu'à 3 ans après leur livraison – sans saisie dans le DIPI – axé sur le suivi de la trajectoire financière et le respect du retour sur investissement

L'établissement doit compléter:

- la trajectoire financière actualisée (annexe 3) sur la base des informations les plus à jour au moment de la saisie;
- et l'annexe de suivi des actions d'efficience mises en place par l'établissement décrivant les évolutions pluriannuelles des ETP et nombre de lits pour atteindre les cibles visées (annexe 5).

L'ARS dans le cadre de son analyse des dossiers doit:

- valider toutes les informations transmises par l'établissement;
- en cas de non-respect de la trajectoire financière validée en COPERMO, transmettre un plan d'action de mesures complémentaires;
- rédiger une note synthétique de positionnement rappelant les points d'alerte et de contexte (*cf.* point ci-dessus);
- transmettre toutes documentations complémentaires permettant de répondre aux recommandations formulées lors de la RPI de l'année précédente.

6. Une information de l'ARS à la DGOS en continu des étapes clés du projet d'investissement en amont de la séance RPI

Bien entendu, il est demandé à l'ARS d'informer par mail la DGOS des faits marquants et étapes clés du projet qui interviendraient avant la date de la RPI programmée (ex. : ouverture de plis, validation APS, APD et tout élément de risque majeur identifié sur les paramètres du projet et son bon déroulement).

Vous voudrez bien nous faire connaître les éventuelles difficultés d'application de la présente note d'information.

Vu au titre du CNP, par la secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales,

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
C. COURREGES

ANNEXE 1

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2019

La saisie dans le module de suivi de l'outil DIPI SUIVI se réalise selon les étapes suivantes :

Jusqu'au 15 avril 2019: validation du paramétrage

Concernant les projets déjà suivis en RPI :

- la DGOS complète les conclusions de la RPI 2018 et initialise les dossiers pour la RPI 2019 ;
- la DGOS intègre dans le paramétrage les nouvelles recommandations à suivre en RPI 2019 et « valide » le paramétrage pour donner la main à l'établissement.

Concernant les projets nouveaux en RPI :

- l'ARS complète le paramétrage à partir des éléments clés validés en COPERMO. Une fois le paramétrage complété et validé, l'ARS informe les chargés de missions « investissement » de PF1 ;
- la DGOS valide le paramétrage pour donner la main aux établissements.

Pour information, le remplissage des recommandations sur le DIPI ne sera pas obligatoire cette année.

Du 15 avril à la fenêtre du 1^{er} juillet au 20 août 2019: remplissage du DIPI SUIVI par l'établissement puis par les ARS

Calendrier indicatif :

- du 15 avril à fin mai : l'établissement saisit et valide le module de suivi sur le DIPI ;
- début juin : l'ARS doit prévoir un temps d'échange suffisant avec l'établissement ;
- juin/juillet : l'ARS analyse et valide les informations saisies par l'établissement, puis complète le DIPI pour donner son avis sur l'avancement du projet. L'ARS « valide » ou « reporte » le dossier sur le DIPI pour que l'établissement puisse modifier la saisie si nécessaire ;
- du 1^{er} juillet au 20 août au plus tard : fenêtre de validation du DIPI SUIVI par l'ARS, un mail d'information à PF1 doit être envoyé une fois la validation terminée.

Du 1^{er} juillet à fin septembre 2019: analyse des dossiers par le GT

Le groupe technique (GT) du COPERMO analyse les informations saisies dans l'outil par l'établissement et validées par l'ARS. Des échanges sont possibles avec les ARS et la DGOS pour la préparation des RPI.

Fin septembre à mi-octobre 2019: RPI

Déroulement des revues de projets avec les ARS et le GT du COPERMO.

Novembre 2019: validation des comptes rendus

Finalisation des comptes rendus en lien avec les ARS et validation par le COPERMO.

Préparation de la circulaire budgétaire.

Décembre/janvier 2020: délégation des crédits et envoi des notifications

Envoi aux ARS des courriers de notification et du calendrier prévisionnel de délégation des crédits actualisé.

Les dates de chaque RPI devront être validées au plus vite avec les ARS pour organiser notamment les visioconférences pendant le mois d'octobre. Bien entendu, cela n'empêchera pas les échanges intermédiaires sur les dossiers entre les ARS et l'équipe investissement de PF1 au cours du 1^{er} semestre 2019, notamment pour les projets pour lesquels des jalons et points d'étape ont été fixés en RPI 2018.

ANNEXE 2

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE DANS LE DIPI SUIVI

Les éléments suivants devront être transmis pour examen du suivi des projets d'investissement validés en COPERMO :

Note synthétique de positionnement de l'ARS (1 à 2 pages maximum) sur l'avancement des projets comportant les chapitres suivants :

- ① Les éléments de contexte.
- ② Les points positifs relevés.
- ③ Les points d'alerte à porter à la connaissance du groupe technique du COPERMO.
- ④ L'avis général conclusif de l'ARS.

Annexe financière (selon le format joint en annexe 3).

Grille d'analyse Word à compléter par l'ARS (selon le format joint en annexe 4).

Maquette de pilotage des indicateurs d'efficience (selon le format joint en annexe 5).

ANNEXE 3

ANNEXE FINANCIÈRE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	
ASIS	
Date de mise à jour du document	

ANNEXE FINANCIÈRE AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ARS (en €)										Précisions de la DGOS								
Comptes budgétaires	Années N-1 à N+X								Taux de croissance annuel moyen	La prévision doit être établie sur 5 ans a minima. L'année N-1 doit correspondre à celle du dernier compte financier approuvé.								
	N-2	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+X...											
1*) Evolution de la marge brute d'exploitation Compte de Résultat Principal.																		
C 70 à 75	Produits d'exploitation hors aides financières								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
C 73111, 73112, 73113, 7312, 7322, 7323	Dont Produits T2A															#DIV/0!	Conformément aux dispositions de la circulaire du 6 juillet 2012, les produits du compte 7322 retraçant les "LAMDA" sont à retrancher en tant que produits T2A participant au calcul de la marge brute d'exploitation.	
C 73181	Dont MEG Evolution n/a-2								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	calcul auto	
C 73182	Dont AC (hors aides ponctuelles non reconductibles, hors AC soutien à l'investissement)															#DIV/0!	Doivent être exclues de cette ligne toutes les AC "investissement" (aides nationales ou régionales) et les AC "restructuration et soutien financier aux établissements". A compter de 2013 (transfert des AC, hors aides nationales à l'investissement dans le FIR), les montants inscrits sur cette ligne doivent être limités.	
C 73117	Dont DAF (hors aides ponctuelles non reconductibles, hors soutien à l'investissement)															#DIV/0!	Doivent être exclues de cette ligne les aides financières non reconductibles allouées au titre d'un soutien budgétaire et les aides 0 l'investissement	
C 73114	Dont FIF/FAIS amonts															#DIV/0!		
C 7471	Dont FIR (hors soutien régional à l'investissement, hors aides financières ponctuelles)															#DIV/0!	Doivent être exclues de cette ligne, à partir de 2013, les dotations FIR correspondant aux "ex-AC investissement" et aux "ex-AC restructuration et soutien financier aux établissements"	
Produits du titre 2 compte principal	Dont autres produits de l'activité															#DIV/0!		
Comptes 70 à 75 du titre 3 du compte principal hors FIR	Dont autres produits d'exploitation															#DIV/0!		
C 60 à 65	Charges d'exploitation								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
Titre 1 charges comptes principal - remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes	Charges nettes de personnel															#DIV/0!	Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes de personnel, c'est-à-dire les charges du titre 1 du CRPP minorées des remboursements pour rémunération ou charges sociales ou taxes constatées au titre 3 de produits	
641 compte principal	Dont rémunérations PMM Evolution n/a-2								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	calcul auto	
642 compte principal	Dont rémunérations PM															#DIV/0!	Ces 2 lignes visent à retracer l'évolution des rémunérations brutes retranchées dans les subdivisions des comptes 641 et 642	
Charges du titre 2 compte principal - solde créditeur "variation de stock à caractère médical"	Charges nettes à caractère médical															#DIV/0!	Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes à caractère médical, c'est-à-dire les charges du titre 2 du CRPP minorées des soldes créditeurs des variations de stock à caractère médical constatés au titre 3 de produits	
Charges du titre 3 compte principal - solde créditeur "autres variations de stock"	Charges nettes à caractère hôtelier et général															#DIV/0!	Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes à caractère hôtelier et général, c'est-à-dire les charges du titre 3 du CRPP minorées des soldes créditeurs des variations de stock à caractère hôtelier et général ainsi que des rabais et ristournes constatés au titre 3 de produits	
C 6123-6125 compte principal	Dont part fonctionnement des PPP (C/ 6123) et crédit-bail immobilier (C/ 6125)															#DIV/0!		
	Marge brute d'exploitation avant aides financières								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Taux de marge brute hors aides financières CRP								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	Aides financières								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Dont aides financières non reconductibles - soutien ponctuel (AC, DAF ou FIR)															#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les aides financières ponctuelles allouées au titre d'un soutien budgétaire (restructuration et soutien financier aux établissements)	
	Dont aides soutien régional à l'investissement (DAF ou FIR)															#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les aides financières à l'investissement inscrites en compte de résultat et correspondant à du soutien régional (FIR et DAF à partir de 2013)	
	Dont AC nationales investissement															#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les aides financières à l'investissement maintenues en AC (aides financières nationales issues de plans H2007 ou H2012)	
	Marge brute d'exploitation avec intégralité des aides financières								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Taux de marge brute après aides financières								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	Charges de structure (titre 4 hors charges exceptionnelles)								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
c 66	Dont frais financiers															#DIV/0!		
c 68	Dont amortissements															#DIV/0!		
c 68	Dont provisions															#DIV/0!		
2*) Evolution de la marge brute d'exploitation entité juridique																		
	Marge brute d'exploitation entité juridique								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Dont Marge brute d'exploitation CRA								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Dont Marge brute d'exploitation CRP après aides															#DIV/0!	Reprise automatique de la ligne 28	
	Total des produits courants d'exploitation entité juridique (hors 7087)															#DIV/0!	La marge brute d'exploitation des comptes de répartition doit être retranchée du mode de calcul qui tient compte du résultat régional	
	Total des charges nettes courantes de fonctionnement															#DIV/0!	Addition des produits d'exploitation des comptes 70 à 75 de tous les comptes de résultat, hors le compte 7087 (remboursement de frais par les CRPA)	
	Taux de marge brute entité juridique								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	Cette ligne correspond au total des charges d'exploitation selon la formule de l'onglet « PGFP CAF » de la maquette officielle ANCRE	
	Taux de marge brute entité juridique hors aides								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
3*) Evolution des résultats d'exploitation - compte principal et compte consolidé																		
	Résultat comptable CRP															#DIV/0!	Doit être inscrit ici le résultat comptable du compte de résultat principal (compte financier N-1 et EPRD prévisionnels)	
	Total des produits CRP															#DIV/0!	Doit être inscrit ici le total des produits du compte principal (compte financier N-1 et EPRD prévisionnels)	
	Résultat comptable CRP en % des produits								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
	Résultat hors aides ponctuelles en % des produits								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	Il s'agit du résultat comptable auquel on soustrait les éventuelles aides financières ponctuelles (ligne 25). Ce résultat est ramené aux produits totaux du CRP
	Résultat comptable consolidé (tous CR confondus)															#DIV/0!	Doit être inscrit ici le résultat comptable consolidé de tous les comptes de résultat (compte financier N-1 et EPRD prévisionnels)	
	Total des produits consolidés															#DIV/0!	Doivent être inscrites ici le total des produits des comptes de résultat hors 7087	
	Résultat comptable consolidé en % des produits								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
4*) Evolution de la charge de la dette																		
	Total charge annuelle de la dette								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Dont remboursement contractuel du capital des dettes financières (non que déduites à leur libération sur un type de titres)															#DIV/0!	Doit être inscrit ici le remboursement du capital contractuel des emprunts de l'année figurant au compte 16 ainsi que l'amortissement annuel du capital des emprunts obligataires remboursable à fin	
	Dont charges financières entité juridique															#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les charges financières de l'ensemble des comptes de résultat	
	Total charge annuelle de la dette en % des produits courants								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
	Total charge annuelle de la dette - dette contractée avant le 31/12/N-1															#DIV/0!		
	Encours de la dette en capital															#DIV/0!	Doit être inscrit ici le montant de l'encours de la dette en capital en fin d'année (solde créditeur du compte 16 hors 1688 169 et 1675)	
	Encours de la dette en capital en % des produits consolidés								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	calcul auto du taux d'endettement	
	Encours de la dette en capital rapporté à la CAF								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	calcul auto de la durée apparente de la dette	
	Marge brute disponible après paiement charge annuelle de la dette								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Marge brute disponible en % des produits courants d'exploitation								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
5*) Ressources de l'ARS																		
	Total Ressources								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	1*) Ressources hors dette								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Dont CAF															#DIV/0!		
	CAF en % des produits								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	Il s'agit de la CAF au sens habituel de l'EPRD et du compte financier
	Dont cotisations d'opé															#DIV/0!		
	Dont dotations et subventions investissements FMESP															#DIV/0!		
	Dont dotations et subventions investissements autres															#DIV/0!		
	Dont autres ressources															#DIV/0!		
	2*) Emprunt								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Total Emprunts															#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les ressources du titre 2 du tableau de financement, hors 16449	
	1*) Remboursement dette financière								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	2*) Immobilisations								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Dont opérations Coperno															#DIV/0!		
	Dont autres opérations majeures (non COPERMO)															#DIV/0!		
	Dont opérations courantes															#DIV/0!		
	% de l'investissement courant sur les produits d'exploitation								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les dépenses d'investissement hors immobilier lourd (comptes 20,2135,2145,215,218)	
	3*) Autres emplois								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Evolution du FRNG sur l'exercice								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Niveau du FRNG 31/12															#DIV/0!	calcul auto sauf année N-2, à saisir	
	FRNG en nbre de jours de charges courantes								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	Se référer au mode de calcul retenu dans les TBEPFS
	Niveau du BFR 31/12															#DIV/0!		
	BFR en nbre de jours de charges courantes								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	Se référer au mode de calcul retenu dans les TBEPFS	
	Niveau de la Trésorerie 31/12								0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
	Trésorerie en nbre de jours de charges courantes								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	Se référer au mode de calcul retenu dans les TBEPFS	

ANNEXE 4

GRILLE TYPE D'ANALYSE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN RPI

ARS : XX	
Date : XX/XX/2019	PREPARATION DE LA REVUE DE PROJET D'INVESTISSEMENT RPI 2019

Hôpital XX	Nom du projet : XX <i>présentation succincte du projet</i>
Montant de l'investissement	XX M€ TTC TDC
Montage	Loi MOP / Conception réalisation
Date validation du COPERMO	jj/mm/aaaa

Synthèse de l'avancement du projet en 2019 :

- **Eléments de contexte :**

- **Points positifs :**

- **Points d'alerte :**

Aides nationales :

en K€	FMESPP	AC NR	Montant aidé AC	Annuité AC	TOTAL montant aidé
Aides accordées					0
Aides déjà déléguées					0
Aides prévues en dernière circulaire 2018			0		0
Aides restantes à déléguer					0
Ctrl	0	0	0	0	0

I. Respect des recommandations du COPERMO ou des RECOMMANDATIONS formulées suite à la RPI 2018	
Recommandation 1 :	<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> Non réalisée <input type="checkbox"/> En cours Synthèse et commentaire de l'ARS :
Recommandation 2 :	<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> Non réalisée <input type="checkbox"/> En cours Synthèse et commentaire de l'ARS :
Recommandation 3 :	<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> Non réalisée <input type="checkbox"/> En cours Synthèse et commentaire de l'ARS :
Recommandation 4 :	<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> Non réalisée <input type="checkbox"/> En cours Synthèse et commentaire de l'ARS :

Rappel de la décision prise en RPI 2018 :
<input type="checkbox"/> Maintien des crédits <input type="checkbox"/> Suspension des crédits <input type="checkbox"/> Modification du rythme des délégations <input type="checkbox"/> Modification du montant de l'aide (débasage, arrêt des délégations) <input type="checkbox"/> Tous les crédits ont déjà été délégués

II. Respect critères techniques du projet				
Le coût :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme Commentaire de l'ARS :			
	<i>A adapter en fonction du nombre de sous-opération</i>			
		Coût du projet validé COPERMO en K€ TTC TDC	Coût du projet en K€ TTC TDC actualisé 2019	Ecart
	Opération 1			
	Opération 2			
Opération 3				

	Opération 4				
	Opération 5				
	TOTAL			0	
Les surfaces :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme Commentaire de l'ARS :				
		validé COPERMO	actualisé 2019	Ecart	
	Surfaces construites				
	Surfaces restructurées				
	Surfaces démolies				
	Surfaces cédées				
Le planning :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme Commentaire de l'ARS : A adapter en fonction du nombre de sous-opération				
		Date livraison validée COPERMO	Date livraison actualisée 2019	Ecart	phase
	Opération 1				
	Opération 2				
	Opération 3				
	Opération 4				
	Opération 5				
Les décaissements de	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme				

L'établissement :	Commentaire de l'ARS :				
	En K€	Validés en COPERMO	Actualisés en 2019	Etat	En % cumulé
	2012 à 2013				
	2014				
	2015				
	2016				
	2017				
	2018				
	Sous-total	0	0		
	2019				
TOTAL	0,00	0,00			

III. Respect des critères d'efficience

Le capacitaire	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme						
	Commentaire de l'ARS :						
		Capacitaire actuel		Capacitaire futur validé en COPERMO		Capacitaire futur actualisé 2019	
		lits	places	lits	places	lits	places
	M						
	C						
	O						
	SSR						
	TOTAL						

Le taux de chirurgie ambulatoire :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme		
	Commentaire de l'ARS :		
	TCA actuel (date à préciser)	TCA futur (date à préciser) validé COPERMO	TCA futur (date à préciser) validé actualisé 2019

Les blocs opératoires	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme Commentaire de l'ARS :																												
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 15%;">Validé copermo</th> <th style="width: 15%;">Actualisé 2019</th> <th style="width: 20%;">Ecart</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de salles</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'interventions</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Nb d'interventions / nb de salles</i></td> <td>#DIV/0!</td> <td>#DIV/0!</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de salles d'endoscopies</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actes exploratoires</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Nb d'interventions / nb de salles</i></td> <td>#DIV/0!</td> <td>#DIV/0!</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Validé copermo	Actualisé 2019	Ecart	Nombre de salles				Nombre d'interventions				<i>Nb d'interventions / nb de salles</i>	#DIV/0!	#DIV/0!		Nombre de salles d'endoscopies				Nombre d'actes exploratoires				<i>Nb d'interventions / nb de salles</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	
		Validé copermo	Actualisé 2019	Ecart																									
	Nombre de salles																												
	Nombre d'interventions																												
	<i>Nb d'interventions / nb de salles</i>	#DIV/0!	#DIV/0!																										
	Nombre de salles d'endoscopies																												
	Nombre d'actes exploratoires																												
<i>Nb d'interventions / nb de salles</i>	#DIV/0!	#DIV/0!																											

IV. Respect de la soutenabilité financière

	Plan de financement : Commentaire de l'ARS :																																																								
Plan de financement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 55%;">Nature du financement</th> <th style="width: 15%;">Montant (en K€)</th> <th style="width: 15%;">Financement garanti à date (Oui/Non)</th> <th style="width: 15%;">Montant encaissé par l'établissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A/Autofinancement (CAF)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B/Cession</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>C/Subventions en capital :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> dont : Nationales (FMESPP, AC NR)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> ARS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Collectivités territ.</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> FEDER</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Autres</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>I.Total apports en capital (A+B+C)</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td> Emprunt classique</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Emprunt institutionnel (CDC, BEI, AFD...)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>II.Total Emprunts</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Total financement du projet (I + II)</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	Nature du financement	Montant (en K€)	Financement garanti à date (Oui/Non)	Montant encaissé par l'établissement	A/Autofinancement (CAF)				B/Cession				C/Subventions en capital :				dont : Nationales (FMESPP, AC NR)				ARS				Collectivités territ.				FEDER				Autres				I.Total apports en capital (A+B+C)	0	0	0	Emprunt classique				Emprunt institutionnel (CDC, BEI, AFD...)				II.Total Emprunts	0	0	0	Total financement du projet (I + II)	0	0	0
	Nature du financement	Montant (en K€)	Financement garanti à date (Oui/Non)	Montant encaissé par l'établissement																																																					
	A/Autofinancement (CAF)																																																								
	B/Cession																																																								
	C/Subventions en capital :																																																								
	dont : Nationales (FMESPP, AC NR)																																																								
	ARS																																																								
	Collectivités territ.																																																								
	FEDER																																																								
	Autres																																																								
	I.Total apports en capital (A+B+C)	0	0	0																																																					
	Emprunt classique																																																								
	Emprunt institutionnel (CDC, BEI, AFD...)																																																								
	II.Total Emprunts	0	0	0																																																					
	Total financement du projet (I + II)	0	0	0																																																					
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;"></th> <th style="width: 15%;">Montant de l'aide cible à recevoir par l'établissement (annuité x 20 ans)</th> <th style="width: 15%;">Total de l'annuité prévue</th> <th style="width: 25%;">Aides reçues en cumul à date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aides nationales en exploitation (AC R)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aides régionales en exploitation (AC R)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Montant de l'aide cible à recevoir par l'établissement (annuité x 20 ans)	Total de l'annuité prévue	Aides reçues en cumul à date	Aides nationales en exploitation (AC R)				Aides régionales en exploitation (AC R)																																															
	Montant de l'aide cible à recevoir par l'établissement (annuité x 20 ans)	Total de l'annuité prévue	Aides reçues en cumul à date																																																						
Aides nationales en exploitation (AC R)																																																									
Aides régionales en exploitation (AC R)																																																									

	<p>Préciser la date de la cession :</p> <p>PGFP validé par l'ARS : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>EPRD validé par l'ARS : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>																				
Gains RSI	<p><input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme</p> <p>Commentaire de l'ARS :</p> <table border="1" data-bbox="387 824 1267 1043"> <thead> <tr> <th></th> <th>Gains validés COPERMO</th> <th>Gains actualisés 2019</th> <th>Ecart</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gain 1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gain 2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gain 3</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Gains validés COPERMO	Gains actualisés 2019	Ecart	Gain 1				Gain 2				Gain 3				TOTAL			
	Gains validés COPERMO	Gains actualisés 2019	Ecart																		
Gain 1																					
Gain 2																					
Gain 3																					
TOTAL																					
Taux de marge brute hors aide	<p><input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme</p> <p>Commentaire de l'ARS :</p> <table border="1" data-bbox="387 1227 1262 1352"> <thead> <tr> <th>TMB actuel (date à préciser)</th> <th>TMB futur validé COPERMO (date à préciser)</th> <th>TMB futur actualisé 2019 (date à préciser)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TMB actuel (date à préciser)	TMB futur validé COPERMO (date à préciser)	TMB futur actualisé 2019 (date à préciser)																	
TMB actuel (date à préciser)	TMB futur validé COPERMO (date à préciser)	TMB futur actualisé 2019 (date à préciser)																			
Evolution du titre 1	<p><input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme</p> <p>Commentaire de l'ARS : <i>Les formules de calcul sont à actualiser en fonction des dates dans le tableau Excel ci-dessous</i></p>																				

	Validé en COPERMO			Actualisé en 2019		
	Valeur actuelle (date à préciser) en M€	Valeur cible (date à préciser) en M€	Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)	Valeur actuelle (date à préciser) en M€	Valeur cible (date à préciser) en M€	Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)
Recettes Titre 1 (produits T2A)			#DIV/0!			#DIV/0!
Dépenses Titre 1			#DIV/0!			#DIV/0!

ANNEXE 5

TABLEAU DE SUIVI DES ACTIONS D'EFFICIENCE

Nom de l'établissement :		Existant		Cibles		Variation	
Nom du Projet :							
Date de la mise à jour du document :							
Nombre de lits		projeté	réalisé	projeté	réalisé	variation	% atteinte cible
Nombre d'ETP		projeté	réalisé	projeté	réalisé	variation	% atteinte cible
dont PMI							
dont PNM							
Taux de marge brute hors aide							
TO Médecine		Cibles nationales		Cibles nationales			
TO Chirurgie		95%		95%			
TO Obstétrique		85%		85%			
IP-DMS Médecine		0,95		0,95			
IP-DMS Chirurgie		0,95		0,95			
IP-DMS Obstétrique		0,95		0,95			
Taux de chirurgie ambulatoire (TCA)							
Nombre de lits		projeté	réalisé	projeté	réalisé	variation	% atteinte cible
Nombre d'ETP		projeté	réalisé	projeté	réalisé	variation	% atteinte cible
dont PMI							
dont PNM							
Taux de marge brute hors aide							
TO Médecine		Cibles nationales		Cibles nationales			
TO Chirurgie		95%		95%			
TO Obstétrique		85%		85%			
IP-DMS Médecine		0,95		0,95			
IP-DMS Chirurgie		0,95		0,95			
IP-DMS Obstétrique		0,95		0,95			
Taux de chirurgie ambulatoire (TCA)							

ANNEXE 6

INSTRUCTION N° DGOS/PF1/2017/139 DU 26 AVRIL 2017



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins
Sous-direction du pilotage de la performance
des acteurs de l'offre de soins

Bureau PF1 ; Efficience des établissements
de santé publics et privés
Magali TRIBODET - 01.40.56.65.80
magali.tribodet@sante.gouv.fr
Rajko STOKIC - 01.40.56.53.93
rajko.stokic@sante.gouv.fr
Gilles ANGLES - 01.40.56. 65.95
gilles.angles@sante.gouv.fr

La Ministre des affaires sociales et de la santé

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des
agences régionales de santé (pour mise en œuvre)

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement (pour information)

INSTRUCTION N° DGOS/PF1/2017/139 du 26 avril 2017 relative à l'organisation des revues de
projets d'investissement 2017 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national

NOR : AFSH1712754J

Classement thématique : Etablissements de santé - Organisation

Validée par le CNP le 14 avril 2017 - Visa CNP 2017- 52

Publiée au BO :

Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr :

Catégorie : Directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application

Résumé : La présente instruction a pour objet l'organisation des revues de projets d'investissement (RPI) 2017. Ces revues ont pour objectif de s'assurer du respect des engagements pris par les établissements de santé en matière de trajectoire opérationnelle et financière des projets d'investissement validés dans le cadre du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO), en contrepartie du soutien financier consenti par l'Etat.

Mots clés : Evaluation des investissements hospitaliers, comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO), schéma régionaux d'investissement en santé (SRIS), trajectoire financière

Textes de références :

- Instruction n° DGOS/PF1/2016/132 du 22 avril 2016 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2016 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national
- Instruction n° DGOS/PF1/2015/113 du 7 avril 2015 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2015 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national
- Décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fond pour la modernisation des établissements de santé publics et privés
- Circulaire n° DGOS/PF1/DSS/DGFIP/2013/271 du 5 juin 2013 relative à la mise en place du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO)
- Instruction n° DGOS/PF1/DGCS/ 2013/216 du 28 mai 2013 relative au cadrage général de la démarche d'élaboration du schéma régional d'investissement en santé (SRIS)

Annexes :

- Annexe 1 : Calendrier prévisionnel 2017
- Annexe 2 : Liste des pièces à joindre dans le DIPI SUIVI
- Annexe 3 : Annexe financière
- Annexe 4 : Grille type d'analyse des projets d'investissement en RPI
- Annexe 5 : Tableau de suivi des actions d'efficience

La présente instruction a pour objet de compléter la procédure relative aux revues de projets d'investissement validée en comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO), mise en place en 2015 et décrite dans l'instruction n° DGOS/PF1/2015/113 du 7 avril 2015 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement (RPI) 2015 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national.

Il convient de rappeler le rôle majeur des RPI pour le niveau national et régional ainsi que la mobilisation attendue des équipes des ARS pour assurer un pilotage rigoureux des projets d'investissement validés en COPERMO.

L'organisation des RPI 2017 reste inchangée par rapport à l'année dernière. Sont rappelés ci-dessous **les seules modifications apportées cette année** :

- **Le calendrier** des RPI 2017 a été ajusté pour laisser plus de temps aux établissements dans le remplissage de l'outil et en conséquence, aux ARS pour leur analyse. Il est présenté en annexe 1. Les établissements pourront saisir les informations actualisées dans le DIPI SUIVI dès avril 2017.
- **Seules les recommandations formulées en RPI 2016** seront suivies cette année, celles-ci faisant la synthèse des recommandations formulées en COPERMO et en RPI 2015.
- **La liste des pièces à joindre** pour la RPI 2017 a été simplifiée. Elle est présentée en annexe 2.

Outre le remplissage du DIPI SUIVI (<http://dipi.atih.sante.fr>) :

- l'établissement doit compléter la trajectoire financière (annexe 3) et un tableau de suivi des actions d'efficience mises en place par l'établissement (annexe 5), qui seront validés par l'ARS.
- l'ARS, dans le cadre de son analyse des dossiers, doit remplir la grille d'analyse (annexe 4) et rédiger une note complémentaire (format libre) sur l'avancement du projet, les points d'alerte et de contexte à porter à la connaissance du groupe technique du COPERMO.

- **Les projets déjà livrés** feront l'objet d'un suivi simplifié -sans saisie dans le DIPI - axé sur le suivi de la trajectoire financière.

Les informations demandées pour ces dossiers livrés sont les suivantes :

- l'annexe financière (annexe 3) ;
- en cas de non-respect de la trajectoire financière validée en COPERMO, un plan d'actions de mesures complémentaires et une note de l'ARS devront être transmis pour la RPI dans le même calendrier que les projets non encore livrés.

Chacune des grilles (annexe 4) par projet d'investissement validé en COPERMO sera pré-remplie par la DGOS puis adressée par messagerie aux ARS en amont des revues de projets 2017.

Les revues de projets seront organisées comme l'année dernière avec les nouvelles régions.

Vous voudrez bien me faire connaître les éventuelles difficultés d'application de la présente instruction.

Pour la ministre et par délégation

signé

Katia JULIENNE
La cheffe de service, adjointe au directeur
général de l'offre de soins, chargée des
fonctions de directrice générale de l'offre
de soins par intérim

Pour la ministre et par délégation

signé

Pierre RICORDEAU
Secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel 2017

La saisie dans le module de suivi de l'outil DIPI SUIVI se réalise selon les étapes suivantes :

- **De mars à mi- avril 2017 :**

Concernant les projets déjà suivis en RPI :

- La DGOS complète les conclusions de la RPI 2016 et initialise le dossier pour la RPI 2017.
- L'ARS « valide » le paramétrage (sans saisie) pour donner la main à la DGOS.
- La DGOS complète le paramétrage du suivi du projet en RPI 2017 en lien avec l'ARS. Seules les recommandations formulées en RPI 2016 seront suivies cette année, celles-ci faisant la synthèse des recommandations formulées en COPERMO et en RPI 2015.
- La DGOS valide le paramétrage pour donner la main à l'établissement qui saisit ensuite les informations sur le dossier d'investissement.

Concernant les projets nouveaux en RPI :

- L'ARS complète le paramétrage à partir des éléments clés validés en COPERMO. Une fois le paramétrage complété et validé, l'ARS informe les chargés de missions « investissement » de PF1.
- La DGOS valide le paramétrage pour donner la main aux établissements.

- **Entre mi-avril et mi-juin 2017 :**

L'établissement saisit et valide le module de suivi sur le DIPI

- **Entre mi-juin et mi-août 2017 :**

L'ARS analyse et valide les informations saisies par l'établissement, puis complète le DIPI pour donner son avis sur l'avancement du projet. L'ARS « valide » ou « reporte » le dossier sur le DIPI pour que l'établissement puisse modifier la saisie si nécessaire.

- **Entre août et fin septembre 2017 :**

Le groupe technique (GT) du COPERMO analyse les informations saisies dans l'outil par l'établissement et validées par l'ARS. Des échanges sont possibles avec les ARS et la DGOS pour la préparation des RPI.

- **Octobre 2017 :**

Déroulement des revues de projets avec les ARS et le GT du COPERMO.

- **Novembre 2017 :**

Finalisation des comptes rendus en lien avec les ARS et validation par le COPERMO. Préparation de la circulaire budgétaire.

- **Décembre/Janvier 2018 :**

Envoi aux ARS des courriers de notification et du calendrier prévisionnel de délégation des crédits actualisé.

Les dates de chaque RPI devront être validées au plus vite avec les ARS pour organiser notamment les visioconférences pendant le mois d'octobre. Bien entendu, cela n'empêchera pas les échanges intermédiaires sur les dossiers entre les ARS et l'équipe investissement de PF1 au cours du 1^{er} semestre 2017.

Annexe 2 : Liste des pièces à joindre dans le DIPI SUIVI

Les éléments suivants devront être transmis pour examen du suivi des projets d'investissement validés en COPERMO :

- Note de l'ARS (format libre) sur l'avancement des projets, la déclinaison opérationnelle du retour sur investissement et la mise en œuvre des recommandations du COPERMO et/ou du groupe technique lors de la précédente RPI.
- Annexe financière (selon le format joint en annexe 3)
- Grille d'analyse à compléter par l'ARS (selon le format joint en annexe 4)
- Maquette de pilotage des indicateurs d'efficience (selon le format joint en annexe 5)

annexe 6

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Annexe 3 - Annexe financière	
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	
ARS	
Date de mise à jour du document	

Comptes budgétaires	ANNEXE FINANCIÈRE AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ARS (en €)								Taux de croissance annuel moyen	Précisions de la DGD5								
	Années N-1 à N-X	N-2	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+X										
	1) Évolution de la marge brute d'exploitation Compte de Résultat Principal																	
C 70 à 75	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!									
C 73111, 73112, 73113, 7312, 7322	Dont Produits T2A								#DIV/0!	Conformément aux dispositions de la circulaire du 6 juillet 2012, les produits du compte 7322 retraçant les "LAMGA" sont à retrancher en tant que produits T2A participant au calcul de la marge brute d'exploitation calcul auto								
C 731181	Dont MGS								#DIV/0!									
C 731182	Dont AC (hors aides ponctuelles non reconductibles, hors AC soutien à l'investissement)								#DIV/0!	Doivent être exclues de cette ligne toutes les AC "investissement" (aides nationales ou régionales) et les AC "restructuration et soutien financier aux établissements". À compter de 2013, les aides nationales à l'investissement, dans le FRR, les montants inscrits sur cette ligne devraient être limités.								
C 73117	Dont DAF (hors aides ponctuelles non reconductibles, hors aides à l'investissement)								#DIV/0!	Doivent être exclues de cette ligne les aides financières non reconductibles allouées au titre d'un soutien budgétaire et les aides à l'investissement.								
C 73114	Dont FRR (hors soutien régional à l'investissement, hors aides financières ponctuelles)								#DIV/0!	Doivent être exclues de cette ligne, à partir de 2013, les dotations FRR correspondant aux "ex-AC investissement" et aux "ex-AC restructuration et soutien financier aux établissements"								
C 7471	Dont autres produits de l'activité								#DIV/0!									
Produits du titre 2 compte principal	Dont autres produits d'exploitation								#DIV/0!									
Comptes 70 à 75 du titre 3 du compte principal hors FRR	Charges d'exploitation								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
C 60 à 65	Charges nettes de personnel								#DIV/0!	Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes de personnel, c'est-à-dire les charges du titre 1 du CRPP minorées des remboursements pour rémunération ou charges sociales ou taxes constatées au titre 3 de produits								
Titre 1 charges compte principal - remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes	Dont rémunérations FRRM								#DIV/0!	Evolution auto								
642 compte principal	Dont rémunérations FRR								#DIV/0!	Ces 2 lignes visent à retracer l'évolution des rémunérations brutes retracées dans les subdivisions des comptes 641 et 642								
642 compte principal	Charges nettes à caractère médical								#DIV/0!	Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes à caractère médical, c'est-à-dire les charges du titre 2 du CRPP minorées des soldes créditeurs des variations de stock à caractère médical constatés au titre 3 de produits								
Charges du titre 2 compte principal - solde créateur "variation de stock à caractère médical"	Charges nettes à caractère hôtelier et général								#DIV/0!	Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes à caractère hôtelier et général, c'est-à-dire les charges du titre 3 du CRPP minorées des soldes créditeurs des variations de stock à caractère hôtelier et général ainsi que des rabais et ristournes constatés au titre 3 de produits								
Charges du titre 3 compte principal - solde créateur "autres variations de stock"	Dont part fonctionnement des PPP (C 6123) et crédit bail immobilier (C 6123)								#DIV/0!									
C 6123-6125 compte principal	Marge brute d'exploitation avant aides financières								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Taux de marge brute hors aides financières CRP								#DIV/0!									
	Aides financières								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Dont aides financières non reconductibles - soutien ponctuel (AC, DAF ou FRR)								#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les aides financières ponctuelles allouées au titre d'un soutien budgétaire (restructuration et soutien financier aux établissements)								
	Dont aides soutien régional à l'investissement (DAF ou FRR)								#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les aides financières à l'investissement inscrites en compte de résultat et correspondant à du soutien régional (FRR et DAF à partir de 2013)								
	Dont AC nationales investissement								#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les aides financières à l'investissement maintenues en AC (aides financières nationales issues de plans H2007 ou H2012)								
	Marge brute d'exploitation avec intégralité des aides financières								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Taux de marge brute après aides financières								#DIV/0!									
	Charges de structure (hors charges exceptionnelles)								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
c 66	Dont frais financiers								#DIV/0!									
c 68	Dont amortissements								#DIV/0!									
c 68	Dont provision								#DIV/0!									
	2) Évolution de la marge brute d'exploitation-entité juridique																	
	Marge brute d'exploitation entité juridique								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Dont Marge brute d'exploitation CRP après aides								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Dont Marge brute d'exploitation CRA								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
C 70 à 75 hors 7087 sous CR	Total des produits courants d'exploitation entité juridique (hors 7087)								#DIV/0!	Reprise automatique de la ligne 28								
Débits nets des crédits des comptes 60 à 65	Total des charges nettes courantes de fonctionnement								#DIV/0!	La marge brute d'exploitation des comptes de résultat annexes résulte du même mode de calcul que celui appliqué au compte de								
	Taux de marge brute entité juridique								#DIV/0!	Evolution auto								
	Taux de marge brute entité juridique hors aides								#DIV/0!	Evolution auto								
	3) Évolution des résultats d'exploitation - compte principal et compte consolidé																	
	Résultat comptable CRP								#DIV/0!	Doit être inscrit ici le résultat comptable du compte de résultat principal (compte financier N-1 et EPFD prévisionnels)								
	Total des produits CRP								#DIV/0!	Doit être inscrit ici le total des produits du compte principal (compte financier N-1 et EPFD prévisionnels)								
	Résultat comptable CRP en % des produits								#DIV/0!									
	Résultat hors aides ponctuelles en % des produits								#DIV/0!	Il s'agit du résultat comptable diéquel on soustrait les éventuelles aides financières ponctuelles (ligne 25). Ce résultat est ramené aux produits totaux du CRP.								
	Résultat comptable consolidé (hors CR confondus)								#DIV/0!	Doit être inscrit ici le résultat comptable consolidé de tous les comptes de résultat (compte financier N-1 et des EPFD prévisionnels)								
	Total des produits consolidés								#DIV/0!	Doivent être inscrits ici le total des produits des comptes de résultat hors 7087								
	Résultat comptable consolidé en % des produits								#DIV/0!									
	4) Évolution de la charge de la dette																	
	Total charge annuelle de la dette								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Titre 2 emplois Tableau de Financement - hors 16449	Dont remboursement contractuel du capital des dettes financières (hors une adhésion au régime de prêt au sein d'un établissement)								#DIV/0!	Doit être inscrit ici le remboursement du capital contractuel des emprunts de l'année figurant au compte 16 ainsi que "l'annulation" au titre du capital des emprunts obligataires remboursable à fin								
C 66 sous CR	Dont charges financières entité juridique								#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les charges financières de l'ensemble des comptes de résultat								
	Total charge annuelle de la dette en % des produits courants								#DIV/0!									
	Total charge annuelle de la dette - dette contractuelle avant le 31/12/N-1								#DIV/0!									
	Encours de la dette en capital								#DIV/0!	Doit être inscrit ici le montant de l'encours de la dette en capital en fin d'année (solde créateur du compte 16 hors 1688 169 et 1679)								
	Encours de la dette en capital en % des produits consolidés								#DIV/0!	calcul auto du taux d'endettement								
	Encours de la dette en capital rapporté à la CAF								#DIV/0!	calcul auto de la dette apparente de la dette								
	Marge brute disponible après paiement charge annuelle de la dette								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Marge brute disponible en % des produits courants d'exploitation								#DIV/0!									
	5) Évolution des ressources																	
	Total Ressources								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	1) Ressources hors dette								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Dont CAF								#DIV/0!									
	CAF en % des produits								#DIV/0!									
	Dont cessions d'actifs								#DIV/0!									
	Dont dotations et subventions investissements FMSFP								#DIV/0!									
	Dont dotations et subventions investissements autres								#DIV/0!									
	Dont autres ressources								#DIV/0!									
C 775 Titre 3 ressources tableau de financement	2) Emprunt								#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les ressources du titre 1 du tableau de financement, hors 16449								
Titre 2 ressources tableau de financement	Total Emplois								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Titre 1 ressources tableau de financement	1) Remboursement dette financière								#DIV/0!	Doivent être inscrits ici les emplois du titre 1 du tableau de financement, hors 16449								
Titre 2 emplois tableau de financement	2) Immobilisations								#DIV/0!	Doivent être inscrites ici les dépenses d'investissement hors immobilier lourd (comptes 20,2135,2145,215,215)								
	Dont acquisitions Capex								#DIV/0!									
	Dont autres opérations majeures (non COPERMO)								#DIV/0!									
	Dont opérations courantes								#DIV/0!									
	% de l'investissement consacré sur la qualité d'exploitation								#DIV/0!									
	3) Autres emplois								#DIV/0!									
	Évolution du FRNG sur l'exercice								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Niveau du FRNG 31/12								#DIV/0!	calcul auto sans année N-2, à saisir								
	FRNG en nbre de jours de charges courantes								#DIV/0!	Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS								
	Niveau du BFR 31/12								#DIV/0!									
	BFR en nbre de jours de charges courantes								#DIV/0!	Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS								
	Niveau de la Trésorerie 31/12								0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Trésorerie en nbre de jours de charges courantes								#DIV/0!	Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS								

Annexe 4 : Grille type d'analyse des projets d'investissement en RPI

ARS : XX	
Date : XX/XX/2017	PREPARATION DE LA REVUE DE PROJET D'INVESTISSEMENT RPI 2017

Hôpital XX	Nom du projet : XX <i>présentation succincte du projet</i>
Montant de l'investissement	XX M€ TTC TDC
Montage	Loi MOP / Conception réalisation
Date validation du COPERMO	jj/mm/aaaa

Synthèse de l'avancement du projet en 2017 :

- **Éléments de contexte :**
- **Points positifs :**
- **Points d'alerte :**

Aides nationales :

en K€	FMESPP	AC NR	Montant aidé AC	Annuité AC	TOTAL montant aidé
Aides accordées					0
Aides déjà déléguées					0
Aides prévues en dernière circulaire 2017			0		0
Aides restantes à déléguer	0	0	0	0	0
Ctrl	0	0	0	0	0

I. Respect des recommandations du COPERMO ou des RECOMMANDATIONS formulées suite à la RPI 2016	
Recommandation 1 :	<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> Non réalisée <input type="checkbox"/> En cours Synthèse et commentaire de l'ARS :
Recommandation 2 :	<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> Non réalisée <input type="checkbox"/> En cours Synthèse et commentaire de l'ARS :
Recommandation 3 :	<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> Non réalisée <input type="checkbox"/> En cours Synthèse et commentaire de l'ARS :
Recommandation 4 :	<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> Non réalisée <input type="checkbox"/> En cours Synthèse et commentaire de l'ARS :

Rappel de la décision prise en RPI 2016 :
<input type="checkbox"/> Maintien des crédits <input type="checkbox"/> Suspension des crédits <input type="checkbox"/> Modification du rythme des délégations <input type="checkbox"/> Modification du montant de l'aide (débasage, arrêt des délégations) <input type="checkbox"/> Tous les crédits ont déjà été délégués

II. Respect critères techniques du projet																					
Le coût :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme Commentaire de l'ARS :																				
	<i>A adapter en fonction du nombre de sous-opération</i>																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Coût du projet validé COPERMO en K€ TTC TDC</th> <th>Coût du projet en K€ TTC TDC actualisé 2017</th> <th>Ecart</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Opération 1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Opération 2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Opération 3</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Opération 4</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Coût du projet validé COPERMO en K€ TTC TDC	Coût du projet en K€ TTC TDC actualisé 2017	Ecart	Opération 1				Opération 2				Opération 3				Opération 4			
		Coût du projet validé COPERMO en K€ TTC TDC	Coût du projet en K€ TTC TDC actualisé 2017	Ecart																	
	Opération 1																				
	Opération 2																				
Opération 3																					
Opération 4																					

	Opération 5				
	TOTAL			0	
Les surfaces :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme Commentaire de l'ARS :				
		validé COPERMO	actualisé 2017	Ecart	
	Surfaces construites				
	Surfaces restructurées				
	Surfaces démolies				
	Surfaces cédées				
Le planning :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme Commentaire de l'ARS : A adapter en fonction du nombre de sous-opération				
		Date livraison validée COPERMO	Date livraison actualisée 2017	Ecart	phase
	Opération 1				
	Opération 2				
	Opération 3				
	Opération 4				
Opération 5					
Les décaissements de	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme				

l'établissement :	Commentaire de l'ARS :				
	En K€	Validés en COPERMO	Actualisés en 2017	Etat	En % cumulé
	2012 à 2013				
	2014				
	2015				
	2016				
	2017				
	Sous-total	0	0		
	2018				
	TOTAL	0,00	0,00		

III. Respect des critères d'efficience							
Le capacitaire	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme						
	Commentaire de l'ARS :						
		Capacitaire actuel		Capacitaire futur validé en COPERMO		Capacitaire futur actualisé 2017	
		lits	places	lits	places	lits	places
	M						
	C						
	O						
	SSR						
	TOTAL						
	Le taux de chirurgie ambulatoire :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme					
Commentaire de l'ARS :							
TCA actuel (date à préciser)		TCA futur (date à préciser) validé COPERMO		TCA futur (date à préciser) validé actualisé 2017			

	<p>PGFP validé par l'ARS :</p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																											
	<p>EPRD validé par l'ARS :</p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																											
Gains RSI	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme Commentaire de l'ARS :																											
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 25%;">Gains validés COPERMO</th> <th style="width: 25%;">Gains actualisés 2017</th> <th style="width: 25%;">Ecart</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gain 1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gain 2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gain 3</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Gains validés COPERMO	Gains actualisés 2017	Ecart	Gain 1				Gain 2				Gain 3				TOTAL										
		Gains validés COPERMO	Gains actualisés 2017	Ecart																								
	Gain 1																											
	Gain 2																											
Gain 3																												
TOTAL																												
	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme Commentaire de l'ARS :																											
Taux de marge brute hors aide	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">TMB actuel (date à préciser)</th> <th style="width: 33%;">TMB futur validé COPERMO (date à préciser)</th> <th style="width: 33%;">TMB futur actualisé 2017 (date à préciser)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TMB actuel (date à préciser)	TMB futur validé COPERMO (date à préciser)	TMB futur actualisé 2017 (date à préciser)																								
TMB actuel (date à préciser)	TMB futur validé COPERMO (date à préciser)	TMB futur actualisé 2017 (date à préciser)																										
Evolution du titre 1	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme Commentaire de l'ARS : <i>Les formules de calcul sont à actualiser en fonction des dates dans le tableau Excel ci-dessous</i>																											
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Validé en COPERMO</th> <th colspan="3">Actualisé en 2017</th> </tr> <tr> <th>Valeur actuelle (date à préciser) en M€</th> <th>Valeur cible (date à préciser) en M€</th> <th>Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)</th> <th>Valeur actuelle (date à préciser) en M€</th> <th>Valeur cible (date à préciser) en M€</th> <th>Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recettes Titre 1 (produits T2A)</td> <td></td> <td></td> <td>#DIV/0!</td> <td></td> <td></td> <td>#DIV/0!</td> </tr> <tr> <td>Dépenses Titre 1</td> <td></td> <td></td> <td>#DIV/0!</td> <td></td> <td></td> <td>#DIV/0!</td> </tr> </tbody> </table>		Validé en COPERMO			Actualisé en 2017			Valeur actuelle (date à préciser) en M€	Valeur cible (date à préciser) en M€	Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)	Valeur actuelle (date à préciser) en M€	Valeur cible (date à préciser) en M€	Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)	Recettes Titre 1 (produits T2A)			#DIV/0!			#DIV/0!	Dépenses Titre 1			#DIV/0!			#DIV/0!
			Validé en COPERMO			Actualisé en 2017																						
Valeur actuelle (date à préciser) en M€		Valeur cible (date à préciser) en M€	Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)	Valeur actuelle (date à préciser) en M€	Valeur cible (date à préciser) en M€	Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)																						
Recettes Titre 1 (produits T2A)			#DIV/0!			#DIV/0!																						
Dépenses Titre 1			#DIV/0!			#DIV/0!																						

